

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le 28 février 2017 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MONTENEUF, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel HUET, Maire.

Membres en exercice : 14

Membres présents : 13

Votants : 13

Date de la convocation : 23 février 2017

PRESENTS : Daniel Huet, Yann Grandvallet, François Rabillard, Karine Racapé, Stéphanie Lemaux, Christian Hamon, Claude Jagoury, Marc Leblanc, Yolande Cheval, Laëtitia Sourget, Yann Yhuel, Marie Autret, Delphine Pelé

ABSENTS EXCUSES : Rémi Fontaine (pouvoir à Christian Hamon)

Karine Racapé a été nommée secrétaire de séance.

La séance a été publique

~~~~~

### Présentation analyse financière rétrospective et prospective

#### CONSEIL MUNICIPAL

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Le compte rendu du conseil municipal du 30 janvier 2017 a été adopté à l'unanimité.

#### DELIBERATIONS

##### **2017-02-06 Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**

Budget général :

Dans l'attente du vote du budget, Monsieur le maire indique que la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer, des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2016 : 252 794.91 €

(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 63 198.72 € (< 25% x 252 794.91 €).

##### **Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :**

Maîtrise d'œuvre mairie et salle des associations : Compte 2313 (op78) : 2524.18€, 1069.20€, 1209.60€ et 864€

Mission d'assistance en acoustique pour le café des habitants : Compte 2132 (op83) : 850€

**Total général des dépenses d'investissement : 6 516.98€**

Le maire propose de prendre en compte toutes les dépenses d'investissements présentées ci-dessus.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de prendre en compte les dépenses d'investissement ci-dessus soit un total de 6 516.98€.**

⇒ **Délibération sur la suppression de l'exonération de 2 ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties reportée au prochain conseil municipal**

#### 2017-02-07 – Election représentants au conseil communautaire

Monsieur Le Maire expose que suite aux délibérations des conseils municipaux, le Préfet a validé par arrêté préfectoral du 19 décembre 2016 la composition de l'organe délibérant de la Communauté de Communes issue de la fusion de Guer Communauté, de la Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux et de la Communauté de Communes du Pays de La Gacilly, comprenant 49 sièges, et fixé la répartition de ces sièges.

En conséquence, il peut être procédé à la désignation des conseillers communautaires.

Considérant que Monteneuf dispose d'un siège au sein du nouvel EPCI,

Considérant que les communes n'ayant qu'un seul siège peuvent désigner un suppléant,

Considérant que dans les communes de moins de 1000 habitants les conseillers communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau,

**Après avoir délibéré, le conseil municipal désigne à l'unanimité**, les conseillers communautaires, représentant la commune de Monteneuf, auprès de la nouvelle communauté de communes « De l'Oust à Brocéliande Communauté » :

- Membre titulaire : Daniel HUET, maire
- Membre suppléant : Yann GRANDVALLET 3<sup>ème</sup> adjoint (après désistement de Marie AUTRET, 1<sup>ère</sup> adjointe et Stéphanie LEMAUX, 2<sup>ème</sup> adjointe)

⇒ Proposition de donner toujours pouvoir à Yann Grandvallet en cas d'absence de Daniel Huet

#### 2017-02-08 – Transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme aux EPCI à fiscalité propre

Monsieur Le Maire indique aux conseillers municipaux que la loi ALUR (accès au logement et un urbanisme rénové) dispose que les communautés de communes qui ne sont pas compétentes en matière de plan local d'urbanisme (PLU) le deviennent le lendemain de l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la publication de la loi soit le 27 mars 2017.

Le texte prévoit que si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'aura pas lieu.

Monsieur Le maire propose de s'opposer à ce transfert de compétence en matière de PLU.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité s'oppose au transfert de compétences en matière de PLU au niveau de la communauté de communes « De l'Oust à Brocéliande communauté ».**

#### 2017-02-09 – Désignation d'un conseiller municipal pour siéger au sein de la CLECT

Monsieur le Maire rappelle qu'aux termes de l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts, « il est créé entre rétablissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales du présent article, et les communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque commune dispose d'au moins un représentant. »

La délibération en date du 26 janvier 2017 valide la composition de la CLECT à un représentant par commune, soit 26 membres.

Le conseil municipal est invité à désigner un conseiller municipal - et un seul - pour représenter la commune au sein de la CLECT.

Monsieur Le Maire propose sa candidature.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, désigne Monsieur Daniel HUET pour siéger au sein de la CLECT. De l'Oust à Brocéliande Communauté.**

## 2017-02-10 – Désignation des commissaires pour la CIID

Monsieur le Maire, précise que la fusion de nos trois EPCI entraîne un renouvellement de la Commission Intercommunale des Impôts Direct (CIID), renouvellement qui doit intervenir dans les deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant.

Conformément à la délibération du Conseil communautaire, chaque commune doit transmettre à la communauté de communes le nom de deux commissaires titulaires et de deux commissaires suppléants.

Monsieur Le Maire propose de désigner 2 commissaires titulaires et 2 commissaires suppléants.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, désigne pour siéger au sein de la CIID :**

- **2 commissaires titulaires : Laëtitia Sourget et Daniel Huet**
- **2 commissaires suppléants : Yann Grandvallet et Stéphanie Lemaux**

## 2017-02-11 – Modification du tableau des effectifs- Personnel communal

Monsieur Le Maire précise que la nouvelle réglementation Protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) a pour objectifs :

- D'améliorer la politique de la rémunération dans la fonction publique (revalorisation indiciaire et rééquilibrage entre les primes et les points d'indices)
- Restructuration des carrières pour harmoniser les 3 fonctions publiques (modification durée carrières, changement avancement échelon...)

Cette nouvelle réglementation entraîne une modification de grade dans certains cas et donc une modification du tableau des effectifs :

| Grade ou emploi                                                                                                                         | Catégorie | Effectif |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|----------|
| <b>Secteur administratif</b>                                                                                                            |           |          |
| Rédacteur territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe                                                                              | B         | 1        |
| Adjoint administratif territorial de 1 <sup>ère</sup> classe – TC=><br><b>adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe</b> | C         | 1        |
| Adjoint administratif territorial de 2 <sup>ème</sup> classe – TNC=><br><b>adjoint administratif territorial</b>                        | C         | 1        |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                                            |           | <b>3</b> |
| <b>Secteur technique</b>                                                                                                                |           |          |
| Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe -TC                                                                  | C         | 2        |
| Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe – TNC=><br><b>adjoint technique territorial</b>                                | C         | 2        |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                                            |           | <b>4</b> |

**Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, valide cette modification du tableau des effectifs.**

- ⇒ **Délibération sur le vote des subventions 2017 reportée au prochain conseil municipal**
- ⇒ **La délibération sur la subvention pour la fête de la musique a été supprimée et sera intégrée au tableau des subventions**

## 2017-02-12 – Vote des participations aux écoles année 2016/2017

Madame AUTRET Marie précise que les crédits nécessaires seront attribués à l'article 6558 du budget de la commune pour les participations versées à l'école privée et à l'article 65738 du budget de la commune pour les participations versées aux écoles publiques.

**Les sorties :**

|                             | <b>Propositions : Année scolaire 2016/2017</b>                                            |
|-----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Sorties pédagogiques</b> | 30€/élève/an <b>maximum</b> pour le RPI de Réminiac/Monteneuf et l'école publique de Guer |
| <b>Sorties pédagogiques</b> | 30€/élève/an <b>maximum</b> pour le RPI de Monteneuf/Porcaro                              |

La subvention est versée pour les enfants domiciliés à Monteneuf, si l'école ou l'OGEC en fait la demande, l'accompagner du projet pédagogique de la sortie.  
Courrier adressé aux écoles pour les informer de cette participation.

### Participations aux frais de fonctionnement :

Madame AUTRET Marie rappelle que l'année dernière nous avons versé aux écoles de Monteneuf et Réminiac une participation de : **500€ par élève de primaire et 900€ par élève de maternelle.**

Réminiac versera également la même participation l'année 2016/2017.

Madame AUTRET Marie propose de verser la même participation que la commune de Réminiac pour cette année.

Karine Racapé ne participe pas au vote.

***Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité (10 pour et 2 abstentions : Yann Yhuel, Claude Jagoury) de retenir les participations ci-dessus pour les écoles.***

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### Mairie :

Rencontre prévue avec l'ABF et M CHAUVIN le 3 mars. Il est important que l'ABF valide l'esquisse architecturale et son environnement

### Hameau :

Prochaine réunion entre élus **le 8 mars à 18h** pour échanger sur le chiffrage, le règlement et les recommandations et sur les points du dernier compte-rendu à valider.

Devis pour abattage des arbres en cours

Chantier participatif prévu le 1<sup>er</sup> avril 2017

Démontage hangar à prévoir

### Lotissement Les Charrières :

Commencement travaux POMPEI : le 6 mars 2017

Prochaine réunion de chantier le **2 mars 2017**

### Café :

Les travaux sont reportés en septembre octobre.

Lancement du DCE à prévoir

Prévoir une prochaine réunion pour la définition de l'intérieur.

### **Calendrier des réunions à venir:**

**2/03** : réunion chasse à l'œuf à 18h (chasse à l'œuf le 8 avril 2017 en début d'après-midi)

**6/03** : bureau adjoints

**8/03** : réunion hameau à 18h

**9/03** : repas communal à 19h au restaurant Les Mégalithes

**10/03** : commission impôts à 10h

**13/03** : conseil municipal à 20h

**Le maire, lève la séance à 21h30**